

Conseil Municipal

du 27 Avril 2016 à 9h30.

Présents : VIDAL Thomas, BARD Magali, POUJOL Guillaume, GARMATH Michelle ,
MARTIN Francis, BOISSIERE Karine, ZANETTI Jean-Pierre, THION Jean-Claude,

Absents excusés

PARSY Delphine (procuration à Laurent RECOLIN) MARTIN Gaël (procuration à Guillaume POUJOL) , MONNOT Michel (procuration à FERNANDEZ Michaela,

Absents : SIX Julie, PIALOT Pierre,

Secrétaire de séance : Mme Magali BARD

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Madame BARD a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée, et conformément à l'article L2121-18 du même code la séance a été publique

REGIE MUNICIPALE 3 – CHALET MONT AIGOUAL- TARIFS SNACK BAR SAISON ETE 2016

Le Maire invite le Conseil Municipal à fixer le prix des consommations du snack bar pour la saison d'été 2016:

SALADES :

Salade Tomates-Mozzarella	7.50 €
Salade Biquette (Salade, chèvre, lardons, tomates, tartine)	9.00 €
Salade Mont Aigoual (Salade, tomates, fricandeau, sauce échalote- champignons-vin blanc, tartine).....	9.00 €
Salade de gésiers (Salade, tomates, gésiers, croûtons).....	9.00 €

OMELETTES :

Nature.....	4.50 €
Avec salade + frites.....	8.00 €
Aux cèpes.....	8.00 €
Avec salade + frites.....	11.00 €
Paysanne (lardons, pomme de terre, oignons).....	6.70 €
Avec salade + frites.....	9.60 €
Gruyère.....	5.50€
Gruyère+frites.....	8.50€

VIANDES :

Steak hâché, frites	8.00 €
Saucisse grillée, frites.....	9.50 €
Entrecôte garnie.....	14.90 €
Gigot d'agneau.....	14.00 €
Tripoux.....	13.00 €

ENTREES :

Barquettes de frites.....	3.00€
Assiette du berger (jambon sec, saucisse sèche, pâté, saucisson, ½ pélardon)	10.00 €

<u>FROMAGES :</u>	
Roquefort portion	2.00 €
½ pélardon.....	2.00 €
<u>PLAT DU JOUR</u>	10.50 €
<u>REPAS CHAUFFEUR</u>	13.70 €
<u>SANDWICHES :</u>	
Jambon cuit-beurre.....	4.50 €
Jambon cru-beurre-cornichons	4.50 €
Saucisson-beurre-cornichons.....	4.50 €
Pâté-cornichons.....	4.50 €
<u>DESSERTS / PATISSERIES MAISON</u>	
Tarte Framboises et/ou myrtilles.....	3.90 €
Autres desserts	3.90 €
Glace 1 boule.....	2.00 €
Glace 2 boules.....	4.00 €
Glace 3 boules	6.00 €
Supplément chantilly.....	0.50 €
Colonel.....	8.00 €
Coupe Mont Aigoual.....	7.50 €
Chocolat liégeois.....	7.50 €
Café viennois.....	7.50 €
Bâtonnet	1.50 €
Mister freeze	1.00 €
Barre glacée	2.50 €
Cornet	2.50 €
<u>VINS / EAUX MINERALES :</u>	
Vin au verre, rouge, rosé, blanc :.....	1.50€
Vin en pichet :	
¼ vin rouge, rosé ou blanc	3.00 €
½ vin rouge, rosé ou blanc	5.00 €
1 litre vin rouge, rosé ou blanc.....	7.00 €
San Pellegrino 1 l.....	4.00 €
Cristalline 1.5 l.....	2.50 €
Cristalline 50 cl.....	2.00 €
Vichy St Yorre 25 cl	3.00 €
Vittel 25 cl.....	3.00 €
Perrier 33 cl.....	3.00 €
San Pellegrino 50 cl	2.50 €
<u>BOISSONS :</u>	
Bière bouteille 1664	3.00€
Bière pression.....	2.50 €
Bière Caussenarde.....	3.90 €
Coca-Cola.....	3.00 €
Coca-Cola light	3.00 €
Orangina.....	3.00 €
Schweppes Tonic	3.00 €
Schweppes Agrumes	3.00 €
Nestea.....	3.00 €
Jus de fruit.....	3.00 €
Sirop.....	1.50 €
Café	1.40€
Café double	2.60 €
Capuccino.....	3.00 €
Chocolat	2.80€
Infusion, thé	2.00€
Thé au lait ou citron	2.20€

Café crème grand modèle.....	3.00 €
Supplément sirop ou citron	0.30 €
Lait chaud.....	2.00 €
Irish coffee	7.00 €

APERITIFS :

Kir	2.00 €
Fœtus 2 cl.....	2.50 €
Baby 3 cl.....	3.50 €
Whisky 5 cl	5.00 €
Pastis 2 cl	1.90 €
Vin cuit 5 cl.....	3.00 €
Digestif (Poire-Armagnac-Cognac-Get 27)	4.00 €
Grog	2.80 €
Cartagène.....	3.00 €

HORS-SACS :

Ticket Hors sacs, la place.....	1.50 €
Ticket Hors-sacs, la place (groupe à partir de 12 personnes).....	1.00 €

Voté à l'unanimité

REGIE 3 CHALET MONT AIGOUAL - FIXATION DES SALAIRES 2016

Le Maire de VALLERAUGUE, invite le Conseil Municipal à fixer les salaires 2016 du personnel de la régie 3 Chalet Mont Aigoual pour les emplois suivants :

	<u>Taux horaire brut</u>
⇒ CUISINIER - EMPLOYE DE CUISINE	12.00 €
⇒ DIRECTEUR DE SALLE - EMPLOYE POLYVALENT	10.95 €
⇒ AIDE CUISINIER - EMPLOYE DE CUISINE	10.00 €
⇒ GARDIEN DE NUIT / VEILLEUR - EMPLOYE DE GITE	9.67 €
⇒ SERVEUR (SERVEUSE) - EMPLOYE(E) DE SERVICE	9.67 €
⇒ AIDE CUISINIER(E)/PLONGEUR (PLONGEUSE) - EMPLOYE DE CUISINE	9.67 €

Voté à l'unanimité

AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est important de répondre aux actes d'incivilité et aux infractions au code de la santé publique.

Il propose la création au sein des services municipaux d'une fonction d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

L'Agent de Surveillance de la Voie Publique est un agent communal différent des policiers municipaux ou des gardes champêtres, appelé à exercer des missions de police sur la voie publique. Les ASVP ne constituent pas un cadre d'emplois de la Fonction Publique Territoriale.

Ce sont des agents titulaires ou contractuels, recrutés par la commune, qui ne dispose pas d'un service de police municipale. Les agents de la commune appartenant à un cadre d'emploi quelconque peuvent également se voir confier ses missions. Ces agents doivent obligatoirement être, à la demande du Maire, agréés par le procureur de la République et assermentés par le juge d'instance.

Les missions des ASVP sont les suivantes :

1 - Surveillance des voies publiques

Ils ont exclusivement compétence pour constater par procès verbal les infractions aux règles relatives à l'arrêt et au stationnement des véhicules, c'est-à-dire :

- Constater et verbaliser les cas d'arrêts ou de stationnement interdits des véhicules (Art. L 130-4 et R.130-4 du code de la route).
- Constater et verbaliser les cas d'arrêts ou de stationnements gênants abusifs.
- Constater les contraventions relatives au défaut d'apposition du certificat d'assurance sur le véhicule (art. 211-21-5 du code des assurances).
 - Ils peuvent également constater les contraventions aux dispositions des règlements sanitaires relatives à la propreté des voies et des espaces publics (art. L1312-1 du code de la santé publique).
 - Ils peuvent être désignés par le Maire pour rechercher et constater les infractions aux règles relatives à la lutte contre les bruits de voisinage (art. 2 du décret n°95-409 du 18 avril 1995).

2 - Prévention aux abords des lieux et bâtiments publics

Ils participent à des missions de prévention aux abords des bâtiments scolaires, sécurisent le passage des piétons sur la voie publique.

L'agent bénéficiera d'une formation dispensée par le Centre National de Fonction Publique Territoriale pour parfaire sa connaissance en la matière et respecter le cadre légal. L'agent sera identifié sur la voie publique par le port d'un uniforme et ne sera pas armé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la création d'une fonction d'Agent de Surveillance de la Voie Publique.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Arrivée de Jean-Claude THION, qui va prendre part aux débats.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer le poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles, en raison de l'augmentation des charges de travail, et ainsi, assurer une assistance au personnel enseignant.

Le Maire propose à l'assemblée : la création d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles, permanent à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires annualisées.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} mai 2016,

Filière : Médico-sociale,

Cadre d'emploi : Agent spécialisé des écoles maternelles,

Grade : Agent spécialisé de 1^{ière} classe des écoles maternelles,

- ancien effectif..... (0)

- nouvel effectif (1)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

AMENAGEMENT D'UN PARCOURS DE SANTE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a décidé d'installer un parcours de santé sur le site du parc public du Mourétou

M. le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre des dotations d'actions parlementaires auprès du ministère de l'intérieur pour la réalisation d'opérations d'investissement matériel dans la commune, au taux maximum et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière.

Le coût global des travaux est estimé à 10 000€ HT, (12 000€ TTC) le financement de l'opération s'établissant ainsi :

- Réserve parlementaire : 5 000 €
- Autofinancement communal 5 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ce projet dans les conditions indiquées ci-dessus et de solliciter une aide financière, au taux le plus élevé, au titre de la réserve parlementaire 2016 de Mr FOURNIER Jean-Paul Sénateur du Gard

Mr le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

TRANSFERT D'UNE PORTION DE RD 269 DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit et son article 62

Vu le code de la voirie routière et ses articles L 131-4 et 141-3

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et ses articles L 1, L 2123-2 et L 3112-1 et suivants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACCEPTE le classement dans le réseau des voies communales :

de l'ancienne portion de la RD 269 sur une longueur de 2 941m, entre le PR2+750 et le PR 5+691 (à la limite du département)

AUTORISE LE Maire à signer toute pièce administrative concernant ce dossier et à intégrer la nouvelle voie au tableau de recensement des voies communales

NOTE que le département délibèrera en conséquence et soumettra à la signature de Monsieur le Maire un arrêté conjoint emportant transfert de voirie

DEMANDE à signer une convention avec la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires, qui exploitera le site et actant que la commune de Valleraugue demande à ce que l'aménagement et l'entretien ultérieur soient à la charge exclusive de cette dernière.

DEMANDE à ce que la commune de Valleraugue soit en capacité d'ouvrir les barrières mises en place en cas de besoin

NE SOUHAITE prendre aucune responsabilité en cas d'accident sur cette portion de voie, en quelque saison que ce soit.

VENTE DE 2 APPARTEMENTS A L'ESPEROU, SORTIE DE LEUR VALEUR DE L'INVENTAIRE DE LA COMMUNE – DETERMINATION DE LA VALEUR

Le Maire rappelle au Conseil la décision du 5 novembre 2015 relative à la vente de 2 appartements à L'Espérou.

Ces biens figurent à l'inventaire du trésorier sous la référence IMMEUBLE 0000400 immeuble les Bousquets Espérou pour un montant de 152 648.62 euros pour les 4 appartements.

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer la valeur correspondant aux 2 appartements vendus.

Le Conseil,

après avoir entendu l'exposé du Maire , à l'unanimité

fixe la valeur de chacun des quatre appartements à la somme de 38162.15 euros

dit que la valeur des 2 appartements vendus est de : 76 324.31 euros

TRAVAUX DE SECURISATION HYDRAULIQUE DU VALAT DE CABRIT DANS LE HAMEAU DU MOURETOU - APPROBATION DU PROJET - DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA DETR 2016

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision du 5 novembre 2015 relative aux travaux à réaliser suite aux inondations des 12 et 13 septembre 2015 sur le valat de Cabrit au Mouretou.

L'étude hydraulique a été réalisée par le bureau d'études GAXIEU d'Alès qui nous a remis son rapport et nous propose 3 solutions pour réaliser les travaux de remise en état en prévention de nouvelles inondations.

la solution n° 1 consiste au dévoiement des réseaux EU et AEP et préservation du ponceau actuel pour un montant hors taxes de travaux de 43 042.50 euros , honoraires et imprévus de 10 000 euros, soit un total de 53 042.50 euros HT , 63.611 euros TTC.

la solution n° 2 consiste au dévoiement des réseaux EU et AEP et reconstruction d'un nouveau ponceau à hauteur de 1.80 m et larg 2.20 m pour un montant hors taxes de travaux de 86 597.50 euros , honoraires et imprévus de 10000 euros, soit un total de 96 597.50 euros HT , 115 877 euros TTC.

la solution n° 3 consiste au dévoiement des réseaux EU et AEP et reconstruction d'un nouveau ponceau à hauteur de 2.50 m et larg 2.20 m pour un montant hors taxes de travaux de 110392.50 euros , honoraires et imprévus de 10000 euros, soit un total de 120 392.50 euros HT , 144 431 euros TTC.

Le Conseil Municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire

Vu la nécessité de faire réaliser des travaux de sécurisation hydraulique du valat de Cabrit,

Etant donné que ces travaux doivent être réalisés en urgence et qu'aucun autre financement ne peut être obtenu,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R. exercice 2016,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité ,

Adopte le projet de travaux de sécurisation hydraulique du valat de Cabrit dans le hameau du Mourétou.

Décide de faire réaliser les travaux selon la solution n° 1 pour un montant total prévisionnel de 53 042.50 euros HT , 63.611 euros TTC.

Dit que les travaux feront l'objet d'un marché à procédure adaptée.

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. programmation 2016,

Dit que le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

D.E.T.R.	80%
Autofinancement	20%

Dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2016 de la commune.

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération .

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Association Valleraugue 2016	Subventions 2016	
	Accordée	
Aigoual Orientation	100 €	à l'unanimité
Art Poésie en Aigoual	1 000 €	à l'unanimité
Arts Martiaux Valleraugue	300 €	à l'unanimité
Association des Propriétaires de la	200 €	à l'unanimité

Rive Gauche de l'Hérault		
Club sportif de gymnastique volontaire du mont Aigoual	200 €	à l'unanimité
Cosmopolite	1 200 €	à l'unanimité
Culture Aigoual	150 €	à l'unanimité
Doc-Cévennes	200 €	à l'unanimité
Etoile sportive Valleraugoise	300 €	G. POUJOL ne participe pas au vote
Foyer de ski de fond et de saut de l'espérou	400 €	à l'unanimité
La Raiollette Sportive	200 €	à l'unanimité
Les Aigoualettes	200 €	à l'unanimité
Lou Viel Castagné	200 €	à l'unanimité
Ski Club Mont Aigoual	800 €	à l'unanimité
Valleraugue Animation / 4000 marches	900 €	à l'unanimité
Vélo Club Mont Aigoual Pays Viganais Cevennes	900 €	à l'unanimité
	7 250 €	

QUESTIONS DIVERSES

CHSCT : aujourd'hui, réunion avec le CDG du Gard pour la réalisation du Document Unique (règles de sécurité applicables au personnel)

Plan Communal de Sauvegarde : il est en fin d'élaboration ; la dernière réunion de pilotage aura lieu en Mairie le 11 mai prochain

Plan Local d'Urbanisme : le pacte pastoral sera intégré au PLU dont l'étude se poursuit. Le zonage d'assainissement est attendu afin d'être intégré au PLU

Station d'épuration de l'Espérou : le raccord au réseau téléphonique devrait être réalisé avant la fin du mois de mai 2016.

Gestion des déchets : une réunion publique sur les déchets s'est tenue le 7 avril dernier au Foyer Rural. A compter du 1^{er} juillet 2016 les sacs jaunes devront être déposés dans les bacs Jaunes prévus à cet effet, et ne devront plus être suspendus à l'extérieur des maisons car il n'y aura plus de ramassage de « porte à porte ».

Fleurissement des ponts : l'opération de fleurissement se poursuivra cette année par les deux côtés des ponts du Gasquet et du Chinié. L'unité Territoriale a donné son accord.

Vallée de Taleyrac : les travaux de la rénovation de la salle des fêtes se poursuivent et devraient être terminés pour la fin du mois du Mai. Ce chantier participatif est exécuté par des bénévoles de la vallée dans le cadre de la bourse aux hameaux.

Office du Tourisme : le conseil d'administration de l'office s'est réuni la semaine dernière, Muriel BALAMBOIS a été réélue présidente.

Maison de retraite de Valleraugue : un conseil d'administration s'est tenu il y a une quinzaine de jours. L'établissement est toujours en discussion avec les banques pour la reprise des prêts communaux contractés pour la rénovation de l'établissement. Mr le Maire indique être également intervenu auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron pour un pensionnaire dépendant de l'aide sociale et pour lequel aucune prestation de de département n'a été versée de 2006 à 2014.

Formation aux premiers secours: 16 membres du personnel communal ont suivi cette formation dispensée par les pompiers du Vigan. Des défibrillateurs seront installés dans chaque foyer communal.

Travaux :

Travaux Barry de la Macédoine : les travaux pour l'élargissement de la rue se poursuivent par la reconstruction du mur surplombant la propriété PANIGEON. L'aire de retournement de Combes-Chaudes a été remodelée afin de le rendre plus aisée.

Travaux adduction d'eau à Ardaillers : la situation financière de la commune s'améliorant, des demandes de financement vont être adressées aux banques pour que les travaux se poursuivent et se terminent. (250 000€ en 2016, 250 000€ en 2017).

Incivilités : il est à déplorer deux incendies criminels à Espériès où, un garage et une dépendance, situés à proximité d'habitations, ont brûlé ; de plus des graffitis ont été apposés sur la façade d'une maison, ainsi que sur la station-service dont un des pistolets de distribution de carburant a été arraché. Ces actes sont condamnables et plaintes ont été déposées auprès de la Gendarmerie.

Site remarquable du goût : le site de l'Aigoual va s'associer à ce label et les productions locales d'oignons doux et de pèlardons seront mises à l'honneur sur la carte du snack.

Téléphonie : un relai du réseau BOUYGUES sera prochainement installé à côté de celui de SFR, quartier du Roc Noir.

Jean-Claude THION signale que le secteur de l'Espérou (versant Dourbies) d'importants problèmes de fonctionnement sont à noter sur le réseau ORANGE, tant filaire que portable, ces dysfonctionnements sont en partie dûs au mauvais fonctionnement des sous-traitances d'Orange.

Prat-Peyrot

Moto-neige : la commune possède une ancienne moto-neige (de 1994 et achetée par la commune à la Mairie de Dourbies en 1999 pour le prix de 8000francs) qui n'est plus en fonctionnement depuis longtemps. Christophe SANCHE et Emmanuel MARTIN souhaiteraient pouvoir l'acquérir. Accord sur le principe pour cette cession.

Ancien chasse-neige : Raymond THION souhaiterait acquérir l'ancien chasse-neige communal, qui n'est plus en état de marche. Accorde de principe pour cette cession.

Développement économique-artisanat-agriculture :

- La commission souhaiterait que le marché du samedi matin soit reporté au dimanche matin, et ce à compter du 1^{er} juillet 2016. Les commerçants sédentaires locaux et ambulants seront sondés afin d'obtenir leur avis sur la question. Une réunion d'information se tiendra le 4 mai prochain en mairie. La commission travaille également à la rédaction d'un règlement qui s'appliquera à l'ensemble des marchés de la commune (les hebdomadaires, la transhumance, les marchés de nuit et/ou de Noël).
- Le 31 mars dernier les commerçants et artisans de la commune ont été conviés à une rencontre avec le Club des Entrepreneurs « Quissac-Ganges-Le Vigan » sur le thème de « l'Aigoual à venir...regards croisés », en présence des directeurs de la Banque de France et de Pôle emploi.
- Job-Dating du 14 avril : succès de la rencontre employeurs-saisonniers pour la prochaine saison des oignons, qui a permis d'accueillir 15 producteurs (présentant 60 offres d'emplois), et 383 demandeurs d'emplois.
- Régies 1-2-3 : une réunion de la commission de régies s'est tenue le 13 avril dernier avec l'ensemble des personnels des régies, afin de faire le bilan de la saison hiver pour les régies 1 et 2, et préparer l'ouverture du site de l'Aigoual pour le régie 3.

Bulletin municipal : il est en cours de rédaction et devrait sortir mi-juin.

Agenda :

Vendredi 29 avril Mr le Maire et Madame le receveur Municipal rencontreront Monsieur le Sous-Préfet afin de faire un point sur les finances communales

25 mai 2016- 10 heures : inauguration du label Station verte de la commune, avec un accueil des invités sur le site de l'Aigoual.

30 avril : ouverture du snack de l'Aigoual

5 mai : ouverture du gîte de l'Aigoual

7 mai : travaux à l'Espérou dans le cadre de la bourse aux hameaux

8 mai : commémoration avec dépôt de gerbe devant le monument aux morts à 11 heures, suivie d'un apéritif servi au café du Jardin.

11 mai : dernière réunion de pilotage du PCS

12 Juin : fête de la Transhumance à l'Espérou.

« A la rencontre des hameaux » : *reconduite de la bourse aux hameaux*

6 Juillet : à l'Espérou

12 Juillet : à Valleraugue

20 Juillet : à Taleyrac

27 Juillet : à Ardaillers

La séance est levée à 11 heures